



## Ordre infirmier : 7 ans de réflexion et d'attente !

L'intersyndicale Cfdt, CFTC, CGT, FO, SNICS-FSU, Sud santé, UNSA santé sociaux, représentant l'ultra majorité des professionnels publics et privés paramédicaux soumis aux ordres, a été auditionnée par le Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale.

Nous avons rappelé la position de l'intersyndicale, à savoir :

- ▶ l'abrogation des ordres paramédicaux, même si nous verrions comme une étape une mesure intermédiaire consistant à rendre l'inscription facultative,
- ▶ la réintégration des missions de l'ordre au sein du Haut Conseil des Professions Paramédicales, structure nationale,
- ▶ le renvoi des questions disciplinaires au droit commun public et privé,
- ▶ le reclassement des salariés des ordres au sein des ARS pour la poursuite de leurs missions.

Nous appelons les professionnels, pour accélérer le dossier, à interpeller les élus locaux et nationaux.

Ce dont ont besoin les professions paramédicales, pour exercer leurs missions en toute sécurité auprès de la population, ce sont des moyens pour prodiguer des soins de qualité et pas d'un ordre répressif.

Plus que jamais, nous attendons l'instruction DGOS en direction de tous les établissements employant des infirmier-es du public et du privé, élargie aux deux autres versants de la Fonction Publique de l'État et de la Territoriale.

Cette instruction doit, comme celle de 2010, expliquer que la non adhésion à l'ordre ne doit pas mettre en difficulté les personnels infirmiers dans leur carrière, leur recrutement et l'exercice de leur profession.

Paris, le 13 Mars 2013